TERMITE HABITAT

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU LABEL PRIVÉ

Qualité des interventions de prévention et de traitement des termites dans les bâtiments

OFFRE UNIQUE	MAINTIEN DU LABEL	RÉÉVALUATION ANNUELLE
1 490 € HT **Audit et attribution initiale sous conditions**	190 € HT / mois Redevance de maintien et services associés	400 € HT / an Tarif de renouvellement proposé, à confirmer

À qui s'adresse le label ? Aux entreprises spécialisées dans la lutte contre les termites souhaitant faire évaluer leurs pratiques selon un référentiel privé documenté et vérifiable.

Nature du dispositif : label privé de qualité. Ce dossier ne présente ni une certification accréditée COFRAC, ni un diplôme, ni une habilitation publique. Le label ne remplace aucune obligation réglementaire.

DOCUMENT DE PRÉSENTATION COMMERCIALE ET TECHNIQUE • VERSION PROJET • NOVEMBRE 2026

01 Pourquoi demander le label Termite Habitat ?

Termite Habitat vise à distinguer les entreprises qui démontrent, preuves à l'appui, leur maîtrise des interventions contre les termites, leur conformité aux obligations applicables et la qualité de leur suivi client.

Ce que l'entreprise obtient après une décision favorable

- Une attestation nominative numérotée, avec dates d'attribution et d'échéance.
- Un badge numérique « Entreprise labellisée Termite Habitat » utilisable selon le règlement de marque.
- Une fiche dans l'annuaire privé et un dispositif de vérification publique du statut.
- Un rapport d'audit avec résultats, observations et axes de progrès.
- Un suivi documentaire et une procédure de réclamation et de suspension du label.

Ce que le label ne signifie pas

Le label ne garantit pas l'absence future de termites, ne constitue pas une garantie de résultat sur chaque chantier, ne remplace pas les qualifications ou habilitations obligatoires et ne doit pas être présenté comme « reconnu par l'État » ou « accrédité COFRAC » en l'absence de fondement.

02 Le parcours de labellisation, étape par étape

ÉTAPE	CONTENU	LIVRABLE
1. Candidature offerte	Formulaire, SIRET, activité, périmètre d'intervention, contacts.	Accusé de réception et recevabilité.
2. Audit documentaire	Assurances, habilitations applicables, dossiers clients, fiches techniques, procédures.	Liste de vérification et demandes de preuves.
3. Audit technique sur site	Équipements, stockage, entretiens, échantillons de chantiers et observation si possible.	Constats et preuves recueillies.
4. Rapport et notation	Notation sur 100, non-conformités, recommandations et contradictoire.	Rapport d'audit détaillé.
5. Décision	Examen du résultat, des critères éliminatoires et des actions correctives.	Attribution, ajournement ou refus motivé.
6. Activation	Contrat d'usage du label, certificat, badge, annuaire et vérification.	Statut actif après validation.
7. Surveillance	Suivi documentaire, réclamations, changements de situation, renouvellement.	Maintien, suspension ou retrait selon règles.

03 Grille de notation : 100 points

DOMAINE	POINTS
1. Conformité administrative et réglementaire	15
2. Compétences et qualifications des techniciens	15
3. Analyse préalable et reconnaissance du bâtiment	15
4. Méthodes et techniques de traitement	20
5. Biocides, matériel et sécurité	15
6. Traçabilité des interventions	10
7. Suivi client et qualité de service	10
TOTAL	100

Chaque ligne est évaluée à partir de preuves vérifiables. Les notes intermédiaires sont possibles selon une grille de preuves à formaliser. Les techniques non pratiquées sont évaluées selon des règles d'applicabilité définies à l'avance, sans créer de bonus artificiel.

1. Conformité administrative et réglementaire — 15 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Immatriculation et identité de l'entreprise vérifiables	2
Assurance RC professionnelle adaptée à l'activité	3
Certibiocide et habilitations applicables aux fonctions et produits	4
Respect des obligations réglementaires liées aux biocides	3
Justificatifs professionnels à jour	3

2. Compétences et qualifications — 15 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Formation technique spécifique aux termites	4
Identification, biologie et indices d'infestation	3
Maîtrise des traitements proposés	4
Formation sécurité et risques professionnels	2
Formation continue et suivi des compétences	2

04 Grille technique détaillée (suite)

3. Analyse préalable du bâtiment — 15 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Inspection des zones accessibles et contexte du bâtiment	4
Repérage des indices d’activité et dégradations visibles	3
Analyse des facteurs favorisant l’infestation	2
Identification des contraintes techniques	2
Photographies, relevés et localisation des observations	2
Justification du choix de traitement	2

4. Méthodes et techniques de traitement — 20 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Maîtrise des interventions curatives proposées	4
Mise en œuvre et suivi des systèmes d’appâts, si utilisés	4
Maîtrise des traitements par injection / application, si utilisés	4
Respect des protocoles et conditions d’emploi	4
Contrôle de la bonne exécution du chantier	2
Mesures de prévention et réduction des risques de réinfestation	2

5. Biocides, matériel et sécurité — 15 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Produits autorisés pour les usages et situations concernés	4
Respect des étiquettes, autorisations et conditions d’emploi	3
Stockage, transport et gestion des produits	2
Équipements de protection individuelle adaptés	2
Entretien et vérification du matériel	2
Déchets et prévention des contaminations	2

05 Traçabilité et relation client

6. Traçabilité des interventions — 10 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Devis et information préalable du client	2
Rapport d’intervention complet et compréhensible	3
Traçabilité des produits et opérations réalisées	2
Photographies et plans lorsque pertinents	2
Archivage et accessibilité des dossiers	1

7. Suivi client et qualité — 10 points

POINT DE CONTRÔLE	PTS
Explication des résultats attendus et limites du traitement	2
Programme de surveillance et suivi adapté	3
Garanties écrites et transparentes	2
Gestion des réclamations et non-conformités	2
Amélioration continue des pratiques	1

06 Décision d’attribution du label

SCORE	DÉCISION PROPOSÉE
90 à 100	Attribution possible avec mention « Excellence ».
80 à 89	Attribution possible du label.
70 à 79	Ajournement ; corrections et vérification avant décision.
0 à 69	Refus ; nouvelle évaluation après actions correctives.

Règle prioritaire : aucun score, même 100/100, ne compense une non-conformité éliminatoire. La décision finale doit être motivée, documentée et prise selon une procédure impartiale.

Exemples de non-conformités éliminatoires

- Absence d’une habilitation obligatoire pour les opérations effectivement réalisées.
- Utilisation de produits non autorisés ou hors conditions d’emploi.
- Manquement grave à la sécurité des occupants, salariés ou à la protection de l’environnement.

- Falsification de justificatifs, rapports ou preuves d’intervention.
- Refus de contrôle ou impossibilité de vérifier des exigences essentielles.

07 Pièces et preuves à préparer

DOCUMENTS	EXEMPLES DE PREUVES
Entreprise	SIRET, identité juridique, activités, assurance RC pro.
Personnel	Habilitations applicables, formations, suivi des compétences.
Produits et sécurité	Liste de produits, autorisations, étiquettes, fiches de données de sécurité, EPI.
Méthodes	Protocoles d’intervention, procédures d’appâts, injections ou applications selon périmètre.
Chantiers	Devis, constats initiaux, photos, rapports, traçabilité, suivi de 2 à 5 dossiers échantillonnés.
Clients	Contrats, garanties, réclamations, comptes rendus de surveillance.
Matériel	Inventaire, état, maintenance, stockage et transport.

08 Tarif et prestations incluses

Forfait initial unique : 1 490 € HT

INCLUS DANS LE FORFAIT	MODALITÉS
Étude de candidature	Offerte, sans frais supplémentaires.
Audit documentaire à distance	Analyse des justificatifs et échantillons de dossiers.
Audit technique sur site	Visite, observation, entretiens et vérifications ; conditions de déplacement à préciser au devis.
Rapport d’audit et décision	Grille sur 100, écarts et conclusion motivée.
Certificat et badge	Si attribution : attestation numérotée et licence d’usage selon contrat.
Annuaire privé	Inscription et statut vérifiable tant que le label est actif.

Redevance mensuelle : 190 € HT. Elle finance le droit d’usage continu du badge, la tenue de l’annuaire, la vérification du statut et le suivi administratif/documentaire prévus au contrat. Le paiement ne garantit jamais le maintien en cas de non-conformité.

Renouvellement annuel : 400 € HT (tarif proposé, à confirmer). Réexamen périodique, contrôle des pièces et décision de reconduction ; un audit complémentaire sur site peut être requis selon les risques et constats. La distinction entre renouvellement et redevance doit être explicite.

Modalités à fixer contractuellement : échéancier, engagement, résiliation, déplacements exceptionnels, contre-audit, traitement des refus, TVA, suspension et retrait. La part correspondant au droit au label n’est exigible qu’en cas d’attribution, selon les conditions convenues.

09 Maintien, surveillance et retrait

Validité et surveillance

Le certificat porte une date d'attribution et une date de fin de validité. Le maintien dépend simultanément du respect du référentiel, des contrôles prévus et du contrat d'utilisation de la marque. Un renouvellement doit être décidé à l'échéance ; la redevance mensuelle ne prolonge pas automatiquement un certificat expiré.

Cas pouvant déclencher un contrôle exceptionnel

- Réclamation sérieuse ou incident lié à une intervention.
- Changement d'activité, de responsable technique ou de méthode de traitement.
- Expiration d'assurance, d'habilitation ou changement réglementaire applicable.
- Écart majeur constaté, communication trompeuse ou usage non autorisé du logo.

Procédure contradictoire

Notification des constats, délai raisonnable pour réponse et corrections, décision motivée, possibilité de recours selon le règlement. En cas de danger grave, suspension conservatoire possible. Les entreprises retirées doivent cesser d'utiliser le badge et le certificat.

10 Exemple de certificat et vérification

Certificat de labellisation privée TERMITE HABITAT — Numéro : TH-2026-0001 (exemple fictif). Entreprise : [raison sociale]. SIRET : [numéro]. Périmètre : [prestations auditées]. Score : [xx/100]. Attribution : [date]. Échéance : [date]. Statut : [actif / suspendu / expiré / retiré].

Un QR code devrait pointer vers une page publique réelle de vérification affichant le numéro, le titulaire, le périmètre, les dates et le statut actuel. Aucun QR code ou URL de démonstration ne doit être présenté comme un contrôle fonctionnel.

11 Transparence et cadre juridique

« Termite Habitat » est présenté ici comme un label privé. L'existence d'un dépôt INPI de marque et de logo ne suffit pas à conférer une accréditation ou une reconnaissance officielle. Le type de marque, les classes protégées, l'indépendance de l'évaluation, les contrats et les formulations commerciales doivent être validés avant lancement.

Si le titulaire de la marque exerce lui-même des traitements, une attention particulière doit être portée aux règles applicables aux marques de garantie et à l'impartialité. Ne pas utiliser « organisme accrédité », « certification officielle » ou « reconnu par l'État » sans justificatif.

Références à vérifier avant publication : Code de la propriété intellectuelle (marques de garantie), Code de la consommation (certification de produits et services), obligations biocides et Certibiocide, autorisations de mise sur le marché des produits, réglementation termites applicable.

TERMITE HABITAT — Un référentiel clair. Des preuves vérifiées. Une qualité suivie.